



# ANZAT LE LUGUET

## BULLETIN MUNICIPAL N° 19

**NOVEMBRE 2015**

### *Compte rendu du conseil municipal (CM)*

**Du 04 Octobre 2015.**

➤ **Mur de soutènement au Luguet :**

Le conseil municipal après avoir étudié des devis issus de deux entreprises différentes retient le devis de l'entreprise Fageol pour effectuer les travaux suivants: finir de démolir le mur en question, terrassement pour la fondation, coulage de la fondation, montage du mur en pierre et déplacement: soit 5961,4€ TTC.

➤ **Crépis pour burons du Bosberty, de Vins-Haut et de la Vazèze :**

Le maire présente les devis renvoyés par l'entreprise de Monsieur Viallefont pour effectuer les travaux de réfection des façades des burons de Bosberty, Vins-Haut et la Vazèze. Le conseil décide de demander d'autres devis de façon à pouvoir choisir.

➤ **Convention avec Ardes Communauté pour la saison culturelle 2015-2016 :**

Le conseil municipal, après avoir eu un échange sur le partenariat culturel avec la communauté de communes, valide la convention pour la saison 2015-2016 concernant le spectacle proposé pour le printemps des poètes avec une participation communale de 547,50€. Cependant, vu la présence et le travail de Monsieur Jean-Marc Pons en ce qui concerne la vie culturelle de la commune, le conseil municipal décide aussi de ne pas prendre de convention avec la communauté de communes pour les prochaines saisons culturelles mais de laisser d'autres communes profiter à sa place du travail culturel de la com com.

➤ **Convention avec Montagne Massif Central :**

Le conseil municipal après avoir entendu le texte de la convention proposé par l'association Montagne Massif Central pour un partenariat en ce qui concerne la gestion du domaine nordique de Parrot valide cette convention à l'unanimité.

➤ **Assainissement du bourg :**

Le maire présente rapidement le projet et annonce qu'il y aura un conseil à ce sujet le 13 Octobre de façon à pouvoir déposer le dossier avant le 15 octobre.

➤ **Mesure des hydrants :**

Le conseil municipal décide de faire mesurer les débits des poteaux incendie de la commune. Elle accepte le devis proposé par le SGEB d'un montant de 135€ pour trois poteaux. Prévoir de la peinture rouge pour les repeindre et de la peinture blanche pour les numéroter et également débroussailler les sites.

➤ **Perche d'élagage :**

Le conseil municipal décide d'acheter une perche d'élagage chez Reyt selon le devis présenté par Monsieur Alain Bapt.

➤ **Isolation de l'appartement au-dessus de l'ancienne mairie :**

Le conseil municipal décide de mettre un isolant au-dessus de l'appartement qui est au-dessus de la vieille mairie.

### *Compte rendu du conseil municipal (CM)*

**Du 13 Octobre 2015.**

➤ **Assainissement du bourg d'Anzat :**

L'assainissement est obligatoire, qu'il soit individuel ou collectif. Le bourg d'Anzat fait partie de la zone définie pour faire un système collectif par l'enquête réalisée sous la précédente mandature. La redéfinition des communautés de communes prévoit qu'à partir de 2020 l'assainissement soit géré directement par la nouvelle intercommunalité. Le maire attire l'attention sur le fait que selon la loi, le prix d'un branchement sur un réseau d'assainissement

collectif peut aller jusqu'à 6400€. Et qu'ensuite il y a l'abonnement et / ou la taxe calculée en fonction de la consommation d'eau potable. Le maire souhaite que le branchement, l'abonnement et/ou la taxe soient le meilleur marché possible pour les habitants du bourg d'Anzat. Aussi le conseil avait demandé au cabinet Géoval de faire une étude approfondie pour réaliser les travaux. Il ressort de cet étude (consultable en mairie) que la commune peut bénéficier de subventions du conseil départemental et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Le conseil municipal décide de lancer la réalisation de l'assainissement sur le bourg d'Anzat le Luguët selon l'étude proposée par le bureau Géoval avec l'aide des subventions notifiées dans le dossier. Il rappelle que le prix actuel du m3 d'eau potable est de 1,54€ TTC. Il fixe le prix du branchement à 1000€ et à 1€ / m3 et par an pour la taxe d'assainissement avec un tarif forfaitaire de 50€ par an pour toute consommation inférieure à 50m3 par an. 1000€ et à 1€ / m3 et par an pour la taxe d'assainissement avec un tarif forfaitaire de 50€ par an pour toute consommation inférieure à 50m3 par an.

### CE QUI S'EST PASSE :

**Samedi 3 octobre :** dans le cadre du festival Les automnales, organisé par le Conseil départemental, la commune recevait la compagnie **La camera delle lacrime**. Ce spectacle revisitait des ritournelles que chantaient les anciens à la veillée en Auvergne.



### DIVERS :

#### Elections régionales les 6 et 13 décembre 2015

Les électeurs des douze départements (8 en Rhône-Alpes, 4 en Auvergne) et de la métropole lyonnaise composant la nouvelle région éliront 204 conseillers régionaux.

Lyon sera la capitale provisoire de la future région Auvergne-Rhône-Alpes

Avec une population de 7,8 Millions d'habitants, cette nouvelle région deviendra la 2ème région française pour la démographie et l'emploi après l'Île-de-France.

Le siège de la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt sera à Clermont-Ferrand. Les sièges des autres directions régionales seront à Lyon.

Nous tenons à vous informer que désormais, le bureau de vote de la Commune est situé à la salle polyvalente. Ce changement est réalisé pour des raisons d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Le nouvel emplacement du bureau de vote a été validé par arrêté préfectoral.

#### La carte passe :

La commune a repris en main la station de Parrot, l'ouverture est prévue le 21 Novembre.

Pour pouvoir utiliser les pistes entretenues par la commune il est nécessaire d'avoir une carte celle ci est délivrée gratuitement pour les habitants ou les propriétaires des résidences secondaires des communes d'Anzat et de St Alyre. Cette carte nominative est disponible au secrétariat de la mairie d'Anzat à partir du lundi 16 Novembre 2015.

### ETAT CIVIL :

Mariage à la mairie d'Anzat le samedi 17 Octobre de Mr Bruyere Cédric avec Mme Stéphanie Belez.

Décès de Mr Daniel Bresson de Besse le 23 octobre à l'âge de 69 ans.

Décès de Francois Reboisson d'Allanche le 25 octobre à l'âge de 93 ans.

### Ce que les cantonniers ont fait en Octobre :

Fin des estives, rassemblement des troupeaux.

Chemin du bois du Bosberty fait au tractopelle.

Chemins de Vins Haut avec l'épareuse.

Gîte de Vins Haut intérieur et extérieur.

Mise en place du parquet pour les Automnales. (Acheminement et montage).

## RAPPEL :

### Dépôt de pains au restaurant :

Les lundis et vendredis de 10 à 12 h Vous pouvez passer commande le mercredi et le samedi avant 12 h au **04 73 71 65 47** (message répondeur en laissant votre **nom, prénom**, nombre de pains(1,30€), baguettes(0,85€), pains au chocolat(0.85€),croissants(0.75€), chaussons aux pommes (1.20€).

## NOVEMBRE 2015

***Mercredi 11 novembre 2015.***



***Cérémonie au monument aux morts à 11 h suivi d'un vin d'honneur à la mairie offert par la municipalité. Vous êtes tous cordialement invités.***

**Vendredi 13 novembre** à 20h30 à la salle du conseil de la mairie d'Anzat-le-Luguet aura lieu la réunion de préparation pour les bénévoles de l'association sportive qui encadreront le trail du 22 novembre.

**Samedi 21 novembre** : ouverture de la zone nordique de Parrot en fonction de la météo : piste de ski de fond, raquettes, chien de traîneau, espace speed riding.

**Dimanche 22 novembre**: Trail « Foulée Anzatoise » sur la commune. Voir le site :

<http://www.asdall-cezallier.club/>